Les brèves de Jury Mars 2021



25, rue principale 57245 JURY tel: 03.87.38.11.12

mail: mairiejury@wanadoo.fr site web: www.mairiejury.fr/

Le mot du maire.

Alors que le printemps et les beaux jours arrivent, la situation sur le plan sanitaire ne nous permet toujours pas de nous réjouir. Déjà durement touchée il y a un an au début de cette pandémie, la Moselle est aujourd'hui affectée par une recrudescence de contamination aux variants. La commune s'est investie dans les différentes opérations proposées par Metz Métropole pour lutter contre la pandémie. Cela a notamment permis à des juréennes et des juréens de se faire vacciner. En espérant que vaccinations permettront de mettre un terme à cette pandémie et nous permettront de reprendre une vie moins contrainte.

Mais la pandémie n'est plus la seule actualité de la commune. En effet, les travaux du périscolaire sont maintenant finis et nos enfants prendront très prochainement possession de ce nouvel espace.

Les élèves des écoles participent également à un projet pédagogique et artistique qui permettra de décorer le préau de l'école d'une fresque qu'ils auront eux-mêmes élaborée.

Avec le retour des beaux jours, il conviendra de respecter les règles de bon voisinage pour le bien-être de tous. Prenez soin de vous et de vos proches, en continuant d'appliquer les gestes barrières.

Le Maire de Jury Stanislas SMIAROWSKI

Lutte contre la Covid-19

À la suite de l'augmentation des cas de contamination relevée en Moselle, et notamment celle liée au variant sud-africain, une opération de dépistage des habitants de Jury, Mécleuves, Chesny et Peltre a eu lieu le mardi 23 février. Durant cette opération, ce sont 94 personnes qui ont pu être dépistées, 6



ont été testées positives au virus de la Covid-19, dont 4 au variant sud-africain.

Toujours afin de lutter contre cette recrudescence des cas de la Covid, des doses de vaccins supplémentaires ont été livrées en Moselle. Plusieurs opérations de vaccination en masse ont été organisées par Metz Métropole. La commune de Jury a recensé les personnes de plus de 75 ans concernées par la campagne de vaccination. Une quarantaine de Juréens concernés ont été contactés et informés. Il est ressorti de ces échanges qu'un tiers d'entre eux avait déjà effectué des démarches et obtenu un rendez-vous, un tiers ne pouvait ou ne souhaitait pas se faire vacciner, enfin une douzaine de personnes ont accepté de figurer sur le registre municipal transmis à Metz Métropole. Aussi, dès le samedi 27 février ces personnes volontaires ont pu bénéficier d'une première vaccination avec le



produit Pfizer, au complexe sportif Saint Symphorien de Longeville-les-Metz. De la même manière les personnes à partir de 50 ans présentant des facteurs aggravants ont pu être vaccinées les 6 et 7 mars, toujours au complexe sportif Saint Symphorien. Les habitants de Jury concernés ont à nouveau été sollicités par la mairie afin de profiter de créneaux réservés pour les communes.

Afin de se protéger et de protéger les autres, le port du masque pour toutes personnes de plus de 11 ans est obligatoire dans toutes les communes de Moselle. Cette obligation s'applique de 6h00 à minuit.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou étennuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



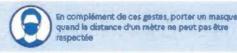
Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

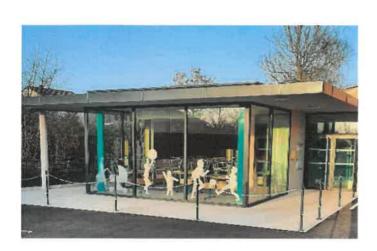


Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Des nouvelles du périscolaire

Après un retard dû à l'épidémie et à la neige, le bâtiment du nouveau périscolaire ouvrira prochainement. Situé en face de l'école, accolé à la mairie, il accueillera vos enfants tous les jours, aux horaires habituels matin et soir.





Décoration du préau par les élèves



Le projet de décoration du préau de l'école animé par Natalia CINNELLI, artiste et sculptrice diplômée des Beaux-Arts de Buenos Aires a démarré. Sous sa direction et son aide, les élèves fabriqueront des objets en céramique émaillée sur le thème « Les animaux en voie de disparition » qui décoreront le mur du préau de l'école élémentaire.





Troc'livres - La boîte à livres de Jury



Depuis l'été 2020 une boîte à livres **Troc'livres** a été installée sur le square Boufflers, vous êtes nombreux à l'utiliser et on ne peut que s'en féliciter! Cependant la gestion de cet espace est rendue difficile du fait d'une mauvaise utilisation par certains juréens qui s'en servent pour se débarrasser de leurs livres usagés, magazines ou livres scolaires périmés.

Il convient donc d'en rappeler le principe. Une boîte à livres c'est :

- un lieu propice à recevoir livres et lecteurs, un lieu d'échange libre sans contrepartie si ce n'est le respect d'une certaine civilité permettant à chacun de découvrir de nouveaux livres sans délier leur bourse.
- un lieu de partage. Partages indirects entre visiteurs successifs qui ne se voient pas, mais s'offrent indirectement et réciproquement des ouvrages. Mais aussi partages et échanges directs entre passants et habitués qui s'y croisent et partagent des valeurs telles que l'altruisme, l'éthique et l'écologie.
- un pied de nez au "chacun pour soi". Une boîte à livres est le symbole vivant qu'une solidarité désintéressée est possible. Il sensibilise également les citoyens et habitue les plus jeunes à l'économie du partage.

La Maison du citoyen avait à cœur de proposer cet espace aux habitants de Jury et nous comptons sur vous pour continuer à le faire vivre en retenant cependant que ce n'est pas une alternative à la déchèterie.

Les brèves du Conseil

- Dans le cadre du périscolaire, achat de placards pour la kitchenette pour un montant de 246,45 € TTC à l'entreprise BRICO DEPOT.
- Achat et pose d'un radiateur pour l'école maternelle par la société BEM pour un montant de 1 038,00€ TTC.
- Dans le cadre du projet de création d'une fresque en céramique, une subvention exceptionnelle de 500 € est attribuée à l'école élémentaire de Jury.
- Remplacement de deux lanternes allée de Mande par l'UEM pour un montant de 1 114,61 € TTC.
- Sollicitation de la préfecture pour recevoir une subvention estimée à 11 847,05 € pour le projet "efficacité énergétique des bâtiments communaux".
- A compter du 27 janvier, recrutement d'un agent temporaire pour 12 mois afin de faire face à un accroissement d'activités.
- Une nouvelle convention a été votée dans le cadre de la gestion et l'entretien des routes départementales sur le territoire de la commune.
- Une motion a été votée pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital Legouest.

Bon à savoir

Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants sont possibles

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- sauf dimanches et jours fériés

Branches d'arbres : tout propriétaire doit régulièrement élaguer ses arbres et ses haies afin que les branches ne dépassent pas chez le voisin ou sur la voie publique.



A: Restez informé

Outre le site de la mairie, http://www.mairie-jury.fr, vous pouvez retrouver les brèves de la commune, les alertes panneau Pocket, des photos ou des informations de la commune sur notre page Facebook Commune de jury:

https://www.facebook.com/communede.jury.7
Vous pouvez aussi vous inscrire en mairie à notre

Vous pouvez aussi vous inscrire en mairie à notre liste de diffusion.

En cas de travaux pouvant empiéter sur le trottoir ou la route, il est nécessaire de demander en mairie une autorisation d'occupation de voirie avant de débuter. Sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, il est obligatoire par civisme et par mesure d'hygiène publique de ramasser les déjections de son chien.

Les écoles fêtent carnaval

Le dernier jour avant les vacances, le vendredi 19 février, les petits écoliers ont revêtu leurs habits de carnaval et l'après-midi, sous un soleil radieux ont fait un tour dans Jury, au son des maracas.







Ouverture de la mairie durant le couvre-feu

- lundi et mercredi de 08h à 12h.
- mardi permanence de 16h à 18h.
- jeudi permanence de 16h à 18h.

A noter sur votre agenda

- Fête Communale le week-end du 19 et 20 juin.
- Elections départementales et régionales les 13 et 20 juin.

Cartes d'identité / Passeports

La mairie de Peltre est en mesure de créer ou renouveler les cartes d'identité et les passeports.

Un rendez-vous est obligatoire, à prendre par téléphone au 03 87 74 22 27 (Mairie de Peltre)



Un groupe de joyeux lutins a été surpris récemment en plein travail.

Des surprises nous attendent dans le village d'ici la fin du mois.

Etat Civil

Décés

■ FELT Christiane – 3 impasse du Pâtural

Directeur de publication : Stanislas SMIAROWSKI Réalisation : <u>Adloint au maire chargé de la communication :</u> Jean-Luc OURY

Membres de la Commission Communication : Aurore GALAT, Christel KAMUT, Isabelle ZOCHOWSKI

Secrétaires de mairie : Catherine BLETTNER, Marie-Laure PARISE

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.